

Règlement : Montée D'Ezy

1.Organisation

Cette course est intitulée « Montée d'Ezy », c'est une course pédestre sur route à but non lucratif organisée par l'association Noyarey Aventure. La course est inscrite au calendrier des courses hors stade de l'Isère 2020 (CDCR38). Elle a lieu le samedi 9 mai 2020.

Site internet : <http://noyarey-aventure.com>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/LaMontee.Ezy/>

Adresse mail : noyarey.aventure38@gmail.com

2.Inscriptions

Les limites d'âge sont les suivantes :

- Course adulte : distance 10,4km : 18 ans et plus
- Course enfant : distance 1km : 9 à 11 ans
- Course enfant : distance 0,5km : 5 à 8 ans

Les modalités d'inscription sont définies sur le site internet de la course.

L'inscription de chaque participant de la course adulte sera effective lorsque toutes les pièces seront fournies :

- Bulletin d'inscription complété
- Licence ou certificat médical
- Paiement des droits d'inscription

L'inscription de chaque participant des courses enfant sera effective lorsque toutes les pièces seront fournies :

- Bulletin d'inscription complété
- Autorisation et signature des parents

Les inscriptions en ligne seront clôturées le 9 mai 2020 à 12h.

La course est limitée à 500 coureurs, les inscriptions seront closes dès l'atteinte de cette limite.

3.Licence ou Certificat médical

Au regard de l'article L.231-2 du code du sport, les participants devront fournir au choix lors de leur inscription :

- Une licence Athlé Compétition, une licence Athlé Entreprise, une licence Athlé Running ou un Pass « J'aime courir » délivrés par la FFA
- Ou une licence sportive au sens de l'article L131-6 du code du sport délivrée par une fédération agréée
- Ou pour les autres participants un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

4.Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 NIORT Cedex 9. Le contrat porte le numéro 3271654 A.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou Individuelle Accidents.

5.Parcours et horaires

La course adulte se déroule sur route de 10,4 km comportant une portion de plaine sur 3,4 km puis une montée de 7 km avec 620 m de dénivelé.

Les courses enfant se déroulent sur route sans dénivelé.

Les carrefours seront contrôlés par des signaleurs accrédités par l'association Noyarey Aventure. Le code de la route et le balisage doivent être respectés par les concurrents.

Les concurrents ont pour obligation de rester sur le parcours.

Lieu du départ : Espace Charles de Gaulle à Noyarey

Lieu de l'arrivée : Ezy pour la course adulte, Espace Charles de Gaulle pour les courses enfant
Une navette redescendra les coureurs au point de départ.

Horaires de départ :

- 21h00 pour la course adulte
- 20h00 pour les courses enfant

6.Annulation

L'association Noyarey Aventure remboursera le montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait.

Toute demande d'annulation d'inscription ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical et est envoyée avant le 30 Avril 2020 à l'adresse de l'organisateur : l'organisateur décidera alors du montant du remboursement.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou des raisons de sécurité, l'association Noyarey Aventure se réserve le droit d'annuler l'épreuve avant le départ, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours.

7.Ravitaillements

1 poste de ravitaillements sera disposé à l'arrivée du parcours de la course adulte.

8.Retrait des dossards

Entre 19h00 et 20h30 le samedi 9 mai 2020 à l'espace Charles de Gaulle à Noyarey.

9.Equipements

Le port d'une frontale sera obligatoire.

Vestiaires et douches seront à la disposition des coureurs avant et après la course.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Il n'est pas autorisé de courir avec un chien.

10. Contrôles

Des postes de contrôles seront mis en place tout le long du parcours.

Les concurrents seront mis hors course en cas de :

- Absence de frontale
- Absence de dossard visible
- Non-respect des pointages de contrôle
- Non-respect du milieu naturel
- Jets de détritus

11. Poste de secours

Un poste de secours sera disponible durant les courses.

12. Récompenses

Seront récompensés à l'issue de la course adulte :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement général

Seront récompensés à l'issue des courses enfants :

- Tous les coureurs.

13. Droits

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Conformément à la loi n 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (articles 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent.

14. Acceptation de règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règlements spécifiques de l'épreuve et à l'éthique de course par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements.

L'association Noyarey Aventure se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

Règlement Montée d'Ezy : dernière modification : 10 février 2020